

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/032

Séance du 26 septembre 2025

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq
le 26 septembre

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie
OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

OBJET :

Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental pour travaux
de voirie

ABSENT EXCUSE : Marie-Claude JEANDEAUD a donné pouvoir à Aurélien BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel DANNA

Le Conseil Départemental, dans le cadre des dotations territoriales, subventionne les
collectivités territoriales à hauteur de 50 % du montant de leurs travaux de voirie. Les
intempéries de ces derniers mois ont fortement endommagé les routes.

A cet effet, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de déposer
un dossier pour les travaux de rénovation de la montée de Chanille, Le chemin du
Vernay, et un enrochement au lieu-dit « La Blancherie ».

Le montant des dépenses subventionnables pour ce projet d'investissement s'élève à
50 000,00 € HT avec une subvention sollicitée d'un montant de 25 000,00 €.

Le plan de financement du projet pourrait se présenter ainsi :

Financement	Montant HT subvention	Date de la demande	Date d'obtention
Département	25 000,00	26/09/2025	
Sous total subventions	25 000,00		
Autofinancement	25 000,00		
TOTAL	50 000,00		

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander une subvention au conseil départemental d'un montant de 25 000,00 €
pour l'opération de rénovation de la voirie 2026,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente
délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 27 septembre 2025

Le maire, Aurélien BLANC.

